

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 28 octobre 2010 à 18 h 30.

Absents et excusés : DESMETTE, CACHEUX, LOCATELLI et WATTECAMPS, Conseillers.

La séance est ouverte à 18 h 35.

1. Gare d'Antoing – Suppression des guichets – Motion de protestation.

Un projet de motion a été transmis avec la convocation, destiné à être transmis aux députés et aux Ministres.

Monsieur VINCENT rappelle que sa colistière Paméla CAMBERLIN avait interpellé il y a plus de deux ans le Collège sur l'impossibilité aux PMR d'atteindre le quai n° 2, sans être obligés de traverser la RN 500, très dangereuse. Il demande si des courriers ont été échangés avec la SNCB et demande copie de ces lettres.

Monsieur DUDANT lui répond qu'aucun courrier n'a été échangé, mais que la SNCB a été interpellée. Il se demande en outre comment les PMR pourraient accéder dans le train.

Madame VERCAUTEREN précise que la PMR qui veut emprunter le train doit en faire la demande au préalable à la SNCB.

Monsieur VINCENT regrette qu'il n'y ait pas eu de demande officielle.

Monsieur BAUWENS signale que la SNCB aurait pu installer un élévateur, mais que la charge d'entretien incombait à la Ville et d'autre part, le risque de voir les jeunes s'amuser avec était plus que réel.

Monsieur BAUWENS promet de ré interpellier la SNCB pour l'accès du quai n° 2 aux PMR.

Ensuite, le Conseil passe au vote sur la motion suivante.

*Le Conseil communal, en séance publique;*

*Considérant qu'en août 2009, un audit concernant les chiffres de vente de certaines « petites gares » aurait été réalisé et qu'une des mesures envisagées aurait pu être la fermeture de la gare d'Antoing ;*

*Considérant que le Conseil unanime s'était opposé à cette fermeture de gare ;*

*Considérant que la SNCB revient à la charge et envisage de supprimer plusieurs dizaines de guichets dans les cinq ans à venir et compte lancer une vaste réforme de sa vente de titres de transports, en favorisant l'achat de billets de train via les automates ou internet ;*

*Considérant que dans cette optique, elle envisagerait de supprimer 45 guichets de gare d'ici 2015, dont celui d'ANTOING ;*

***LE CONSEIL COMMUNAL D'ANTOING, UNANIME, s'oppose fermement à la fermeture du guichet d'ANTOING, pour les motifs suivants :***

*Le guichet d'Antoing délivre ou renouvelle, outre les cartes trains, les cartes familles nombreuses ainsi que les cartes VIPO. Ce service est très apprécié et évite ainsi aux habitants de devoir faire le déplacement à Tournai. Ceci n'existera plus et entraînera des frais supplémentaires aux usagers ;*

*Le recours aux automates va entraîner la suppression d'emplois ; il est d'autre part d'usage difficile pour les personnes handicapées, les personnes qui ne savent pas lire ou écrire, les personnes âgées, ce qui va à l'encontre de sa mission de service public ;*

*L'achat de billets via internet va accroître la fracture numérique, tous les foyers ne disposant pas de l'équipement adéquat ;*

*Une nouvelle discrimination va être mise en place en cas de surcoût du titre de transport acheté au guichet d'une gare plutôt que via les automates et internet, ce qui est une violation du droit d'égalité du citoyen ;*

*La fermeture du guichet n'est-elle pas en fait qu'une prémisse à la fermeture de la gare d'ANTOING par la politique des « petits pas » ?*

*Une telle fermeture irait à l'encontre des volontés politiques, tant fédérales que régionales, de mettre à la disposition de la population des services publics performants, s'intégrant dans le développement durable et accordant un droit équitable à chaque utilisateur, et **LE CONSEIL COMMUNAL NE PEUT QUE S'Y OPPOSER***

Agent traitant : Arlette LINGLIN  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 2. Tutelle

Il est donné communication au Conseil des informations suivantes :

- a) Le Collège Provincial a approuvé en date du 23 septembre 2010, sans remarques, les modifications budgétaires ordinaire n° 1/2010 et extraordinaire n° 1/2010.
- b) Le Collège Provincial a approuvé en date du 23 septembre 2010, avec deux remarques, les statuts et règlements administratifs et pécuniaires du personnel communal votés le 26 août 2010.

Agent traitant : Arlette LINGLIN  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 3. Personnel communal

Suite aux remarques faites sur les statuts et règlements administratifs et pécuniaires par la tutelle, le Conseil communal, à l'unanimité, décide d'intégrer les changements suivants :

- Dans les statut et règlement pécuniaires concernant l'accès à l'échelle D4 (ouvrier(e) qualifié(e)), il convient d'écrire « ancienneté de 4 ans dans l'échelle D3 » au lieu de « ancienneté de 8 ans dans l'échelle D »
- Dans le règlement pécuniaire concernant l'accès à l'échelle D3 (puériculteur/trice), il convient de supprimer les termes « si pas de formation complémentaire » car aucun critère de formation n'est requis pour accéder à l'échelle D3 (puériculteur/trice).

Agent traitant : Magali EVRARD  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### 4. Zone de police

En date du 30 septembre 2010, le Conseil communal accordait une augmentation de 2 % à la zone de police.

Quelques jours plus tard, la Ville de Tournai votait contre cette augmentation. Le Collège de Police s'est concerté et aucune augmentation ne sera accordée en 2010.

En conséquence, le Conseil communal est invité à retirer sa décision du 30 septembre, le montant définitif de la dotation principale à la zone de police pour l'exercice 2010 s'élève à 513.020,58 €.

Monsieur VINCENT déplore que la démarche n'ait pas été concertée au préalable entre les 4 communes, cela aurait évité du travail inutile.

Le Bourgmestre répond qu'Antoing avait été prévoyant, mais que le Collège de Tournai a refusé l'augmentation et que les quatre communes sont solidaires.

Par une abstention et 14 OUI, le Conseil retire sa délibération du 30 septembre, la dotation principale 2010 s'élève à 513.020,58 €.

Agent traitant : Arlette LINGLIN  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### 5. Déchets - Budget 2011 – Prévision du coût – vérité pour les déchets

Le tableau de calcul de prévision du coût – vérité pour l'exercice 2011 a été remis aux conseillers. Le taux de couverture du service immondices est de 101,81 %

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : Arlette LINGLIN / Brigitte WATTIEZ  
Politique responsable : Alain BOUCAUT

#### 6. Impositions communales

Renouvellement des taxes et impositions suivantes pour l'exercice 2011 :

Par scrutin séparé, à l'unanimité, le Conseil communal approuve le renouvellement des taxes suivantes :

a) taxe sur la force motrice

- \* exonération pour les contribuables détenant une puissance imposable inférieure à 10 KW ;
- \* 7,50 € par KW de puissance nominale des moteurs pour les contribuables détenant une puissance imposable de 10 à 20 KW ;
- \* 25 € par KW de puissance nominale des moteurs pour les contribuables détenant une puissance imposable supérieure à 20 KW.

Monsieur BOUCAUT signale que la commune attend le montant de la compensation de la Région Wallonne pour les taxes non perçues dans le cadre du plan Marshall.

b) taxe de répartition de 660.000 € pour les carrières et sablières

Près de 6.500.000 tonnes de pierres et sables ont été extraits, la carrière HOLCIM (carrière du Milieu) exploite de plus en plus sur Antoing.

c) taxe sur l'enlèvement des immondices :

\* 80 € par ménage d'une personne ;

\* 100 € par ménage de deux personnes ;

\* 125 € par ménage de trois personnes ou plus.

Le taux de couverture du service d'immondices pour l'année 2010 est de 101.81 %.

Le prix de vente du sac poubelle reste fixé à 6 € pour un rouleau de 20 sacs

Le personnel qui vend les sacs poubelles incite les citoyens à faire le tri, on reste attentifs et on ne constate pas de dérapage jusqu'à présent.

Monsieur VIVIER souhaiterait que l'on baisse le prix du sac et que l'on augmente les amendes pour incivisme.

Le Bourgmestre signale que 1.000 € d'amendes sont prévues au budget, c'est le sanctionnateur provincial qui prend la décision. Il incite les conseillers communaux qui relèvent des dépôts clandestins à les signaler à la police pour constatation.

d) taxe sur les tanks et réservoirs fixes : passe de 0,30 € le m<sup>3</sup> à 0,35 € le m<sup>3</sup>.

Monsieur VINCENT craint que cela ne nuise aux petits exploitants. Les réservoirs sur l'Escaut ne sont pas taxables.

e) taxe sur les pylônes GSM : fixée à 4.000 € par pylône

Par scrutin séparé par 14 voix OUI et 1 voix NON, le Conseil renouvelle les taxes suivantes :

f) 2.600 centimes additionnels au précompte immobilier

g) 7 % à l'impôt des personnes physiques

Pour les points f) et g) Monsieur VINCENT constate que les taxes restent identiques, alors que le dernier compte est excédentaire et que la santé financière de la commune est très bonne. Les dépenses sont bien maîtrisées, il n'y a pas eu d'engagements importants, il aurait souhaité revoir ces deux taxes à la baisse. Surtout, que la commune a engrangé de nouveaux moyens (taxe sur les déchets), et qu'à court terme elle peut espérer des revenus supplémentaires (exploitation sur Antoing, HOLCIM rive gauche). Il souhaite revenir à l'équilibre ancien qui était que l'industrie supportait 55 % de la pression fiscale et le citoyen 45 %. Aujourd'hui, cet équilibre est inversé.

Monsieur BOUCAUT l'informe qu'Antoing vit normalement, que des sommes sont régulièrement transférées à l'extraordinaire pour éviter le recours à l'emprunt et maîtriser la dette. Pour pouvoir payer sur fonds propres des investissements importants, le maintien de la fiscalité est la seule solution. Ce n'est pas le moment de se mettre dans le rouge. La commune ignore quelles seront les retombées du plan Marshall, l'industrie produit plus, donc la taxation a été augmentée ; mais la situation n'est pas si idyllique, les finances sont en bonne santé, sans plus.

Monsieur BAUWENS signale aussi qu'il ne faut pas tuer les industriels, même si la richesse est sous nos pieds et qu'ils ne partiront pas.

Monsieur VIVIER insiste pour conserver les industries sur le territoire.

Agent traitant : Magali EVRARD  
Politique responsable : Alain BOUCAUT

## 7. Biens immobiliers

### a) Biens immobiliers – chemin de St Druon.

En date du 25 juin 2009, le Conseil communal concluait un bail emphytéotique avec la SA HOLCIM pour les terrains situés à Antoing et Péronnes, St Druon, pour une superficie de 4 ha 15 a 85 ca, avec une option d'achat pour la somme de 40.000 €.

Vu l'avancée du dossier du centre administratif commun à la Ville et au CPAS, à l'unanimité, le Conseil décide de lever l'option d'achat pour cause d'utilité publique aux conditions précitées. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Agent traitant : Arlette LINGLIN  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

### b) Vente de gré à gré d'un terrain sis rue de la Pêcherie à Antoing

La Ville d'Antoing est propriétaire d'un terrain situé à la rue de la Pêcherie cadastré section C 150 x pour une contenance de 30,99 a ;

Le bien est situé en zone d'espaces verts au Plan de Secteur ;

Le bien est situé en zone d'espaces verts au PCA 3.3 dit du « Quartier de l'Ecluse » ;

En date du 27/07/2007, la société Tradeco nous a fait part de son intérêt pour sa participation à une opération de revitalisation urbaine qui permettrait à la Ville d'obtenir 1 € de subsides pour l'aménagement d'abords/voiries pour 2 € investis par le privé dans le logement et le commerce. Cette subvention est plafonnée à 1.250.000 €

En date du 18/12/2008, le Conseil communal a approuvé un périmètre de revitalisation urbaine délimité par la Presqu'île de l'Escaut, la rue des Ponts, la Place du Préau, la rue de la Pêcherie ;

Afin de mener à bien ce projet, la société Tradeco a déjà fait l'acquisition d'un bien situé dans ledit périmètre (rue des Ponts, 11) et négocie actuellement l'achat de l'habitation située au n°7.

Considérant que la parcelle cadastrée section C 150x se situe à l'arrière du n°11 (propriété de la SA Tradeco) dont elle constituait le jardin ;

Considérant que le receveur de l'enregistrement a estimé la parcelle à 2,75 €/m<sup>2</sup> ;

Que ce faible prix est justifié par l'affectation du terrain (zone verte – non constructible) et la mauvaise qualité du sol ;

Considérant que l'éventuel changement d'affectation du sol dépend entièrement d'une approbation ministérielle à intervenir sur base de l'élaboration d'un PCA Révisionnel dont on ne peut, à l'heure actuelle préjuger de l'issue favorable ;

Considérant néanmoins que la propriété de cette parcelle s'avèrerait nécessaire pour l'aboutissement d'un partenariat public privé avec l'entreprise intéressée et déjà propriétaire de bien dans le périmètre de R.U. permettant l'obtention de subventions ;

Considérant par ailleurs, qu'au terme d'une telle opération une partie de la propriété du bien (nécessaire à la réalisation des abords et voiries) doit être remise à titre gratuit quitte et libre de toute charge pour elle à l'administration (sous réserve de l'approbation des dossiers de la Commune).

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

- 1° de choisir la procédure de gré à gré sans publicité pour la vente du bien cadastré section C 150x ;
- 2° de vendre la parcelle à la SA Tradeco, Drève Gustave Fâche à 7700 Mouscron, au montant de l'estimation du receveur, soit 2,75 €/m<sup>2</sup> pour une contenance approximative de 30,99 ares, soit 8.522,25 € ;
- 3° de charger Maître TAEKE de la passation de l'acte ;
- 4° en cas d'aboutissement de l'opération de revitalisation urbaine, les terrains nécessaires à la réalisation des abords et des voiries seront rétrocédés à titre gratuit à la Commune sur base d'une convention rédigée en bonne et due forme ;
- 5° le produit de la vente sera affecté au fonds de réserve extraordinaire.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### 8. Accueil extra – scolaire – Programme CLE pour la période 2011 - 2016

Depuis 5 ans, la commune continue à améliorer la qualité de ses activités extrascolaires. Après concertation avec la Commission communale de l'accueil, les objectifs suivants ont été retenus pour la période 2011 – 2016

- engager une accueillante (ALE) supplémentaire à Maubray de 16 h à 17 h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- améliorer la sécurité dans les écoles (grilles, locaux, accès aux toilettes, etc.)
- créer un service de suivi des parents dont les enfants participent à beaucoup d'activités pour faciliter l'inscription de leurs enfants ;
- la CCA est aussi intéressée par l'acquisition d'un logiciel permettant de faciliter l'encodage des présences des enfants, des attestations en matière de frais de garde, etc. Des remises de prix doivent donc être soumises prochainement au Conseil communal ;
- pour le matériel, l'idée des malles est aussi retenue par la CCA. Un budget devra être remis au Collège communal ;
- continuer de publier une plaquette de l'accueil extrascolaire chaque année
- la régularisation des paiements des parents pour l'accueil extrascolaire dans les écoles.

Monsieur VIVIER souligne qu'il n'est répondu qu'à 7 points par rapport aux besoins exprimés. Il manque de salles, d'une piscine, d'aires de jeux. Il souhaite connaître le rôle des accueillantes et demande pourquoi il n'y aurait pas un régent en éducation physique ? En outre, le matériel des malles disparaît vite. Monsieur BOUCAUT répond que la personne est chargée d'accueillir l'enfant, de prévoir des activités et elle suit une formation. D'autre part, il doute qu'un régent en E.P. accepte des horaires coupés 7 – 8 heures et 15 – 17 heures. Quand aux malles, il y a des responsables pour veiller à leur contenu, et lorsque c'est nécessaire, le matériel sera complété.

Madame DELEPINE précise qu'il y a deux aires de jeux (Antoing et Maubray), que cela a un coût et qu'il ne serait possible que d'aménager des petites aires de jeux dans les écoles.

A l'unanimité, le Conseil communal vote ce point.

Agent traitant : Yannick BATAILLE

Politiques responsables : Alain BOUCAUT/Viviane DELEPINE

## 9. Aménagement du territoire

### Lotissement – SA TRAMO – 6 lots (5 à construire) – Rue des Sables – 7640 Maubray

La SA TRAMO, Boulevard du Textile, 11 7700 Mouscron a introduit une demande de permis de lotir pour la création de 6 lots à la rue des Sables à 7640 Maubray.

Considérant que par application de l'article 128 du CWATUPE, le dossier doit faire l'objet de l'avis du Conseil communal en ce qui concerne la question de la VOIRIE ;

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur la « modification » prévue aux conditions suivantes :

- respect de l'avis du SHIT sauf en ce qui concerne les pavés qui seront de type 22/11/10 et non 22/11/08 (comme suggéré par Mr Leblon, agent technique)
- le trottoir sera réalisé sur toute la longueur des 5 lots, en ce compris l'aménagement du chemin agricole à partir de la rue des Sables jusqu'à son 2<sup>e</sup> angle (comme précisé dans le permis périmé- 1<sup>e</sup> demande de Tramo)
- la propriété du lot 6 ainsi aménagé, sera rétrocédée à la commune à titre gratuit, quitte et libre de toute charge pour elle.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Responsable politique : Jean Pierre RENAUT

## 10. Travaux communaux

### a) Travaux réalisés d'extrême urgence : travaux de remplacement du brûleur d'une chaudière défectueuse à l'école communale de Fontenoy

3 entreprises ont été consultées en urgence pour les travaux mieux repris sous rubrique :

- Delnatte de Mouscron : devis remis pour un montant rectifié de 1.738 € TVAC
- Di Silvestro de Leuze : pas d'offre remise
- Cornu d'Antoing : devis remis pour 1.374,56 € TVAC

A l'analyse des devis, le Collège communal a décidé de désigner Cornu pour un montant de 1.374,56 € TVAC

A l'unanimité, le Conseil marque accord sur la dépense conformément à l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale, les crédits seront prévus à la deuxième modification budgétaire extraordinaire.

Agent traitant : Herman LEBLON

Politique responsable : Didier DUDANT

b) Travaux d'extrême urgence : réparation de l'installation de chauffage à l'école communale de Bruyelle

3 entreprises ont été consultées en urgence pour les travaux mieux repris sous rubrique :

- Delnatte de Mouscron : devis remis pour un montant rectifié de 8.454,27 € TVAC
- Di Silvestro de Leuze : pas d'offre remise
- Cornu d'Antoing : devis remis pour 7.846,85 € TVAC

A l'analyse des devis, le Collège communal a décidé de désigner Cornu pour un montant de 7.846,85 € TVAC

A l'unanimité, le Conseil communal marque accord sur la dépense conformément à l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale, les crédits seront prévus à la deuxième modification budgétaire extraordinaire.

Agent traitant : Herman LEBLON  
Politique responsable : Didier DUDANT

c) Marché de service d'auteur de projet pour l'amélioration des performances énergétiques du Foyer socioculturel - UREBA

Dans le cadre de ces travaux, un audit énergétique du bâtiment a été réalisé par le bureau E.T.D.B., représenté par Mr Degryse, afin de soumettre une candidature de subside auprès du Service Public de Wallonie.

Les subsides ont été octroyés à hauteur de 115.065,00€. Par ailleurs, les travaux sont estimés par le bureau E.T.D.B. à 82.000,00€ hors TVA, soit 99.220,00€ TVA comprise.

Dès lors, il convient donc actuellement de désigner un auteur de projet. Ce marché de services est donc estimé à 9.840,00€ hors TVA, soit 11.906,40€ TVA comprise.

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur le Cahier Spécial des Charges, établi par le Service Travaux, qui régira le marché de services visant à désigner un Auteur de projet, choisit la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché et arrête les conditions du marché.

Il est répondu à Monsieur VERSCHEURE que les travaux de sécurité (échelle de secours) sont prévus au budget de 2011.

Agent traitant : Samuel BASSETTO  
Politique responsable : Didier DUDANT

d) Travaux divers à l'école communale de Bruyelle, rue du Petit Pavé – S.A. DEROUBAIX

L'état d'avancement n°2 final des travaux mieux repris sous rubrique a été déposé par l'entreprise Deroubaix pour un montant de 42.136,17 € TVAC et vérifié par la SPRL A-Tipik, Monsieur Gobert, auteur de projet. Le montant total des travaux (décompte) s'élève à 87.244,36 € TVAC pour un montant adjugé à 79.299,89€ TVAC (dépassement de 10% pour 14,49 euros).

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : Marie Pierre SCHONIANS  
Politique responsable : Didier DUDANT

## 11. Procès-verbal

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 septembre 2010

Le projet de procès-verbal a été transmis aux chefs de groupe avec la convocation, mais n'a pas été déposé sur la table avant la séance. Il sera approuvé lors de la prochaine séance.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 12. Questions orales

En application de l'article 80 du Règlement d'ordre intérieur,

- Monsieur BAUWENS répond positivement à Monsieur VERSCHEURE au sujet du dépôt d'un projet dans le cadre de subsides à accorder par le Ministre LUTGEN pour les relations intergénérationnelles en milieu rural.

- Monsieur DUDANT et Monsieur BOUCAUT répondent à Monsieur VIVIER au sujet du devenir de Moulinsart ; le démantèlement des chalets est en cours et Monsieur LEBLON a été chargé d'une mission pour amener du tourisme sur Antoing, par ex. une aire pour mobil homes.

- Monsieur DUDANT et Monsieur BAUWENS répondent à Monsieur VINCENT au sujet de transports de terres venant de l'avenue du stade vers le site de St Druon.

La séance est levée à 19 h 45.

PAR LE CONSEIL :

La secrétaire,

Le Président,

A. LINGLIN.

B. BAUWENS.

A l'issue de la séance, les donneurs de sang et les lauréats du concours des façades fleuries (Péronnes) sont mis à l'honneur.